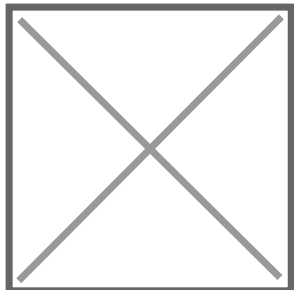


APPEL D'OFFRE

SUPERVISION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONC CAYES-TORBECK



Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

Portée : |

Avis n° :

Date de parution : 07/07/2026 | Date de clôture : 30/07/2026

Domaine d'activité : Prestation intellectuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

DESCRIPTION



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS UNITÉ
CENTRALE D'EXÉCUTION (UCE)

Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain (RUTAP) (RUTAP – P177210)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

SUPERVISION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE CAYES-TORBECK (DP-013-RUTAP/2026)

1. Le *Gouvernement de la République d'Haïti* a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le *Projet de Connectivité Résiliente et d'Accessibilité du Transport Urbain (RUTAP)*. Une partie de ce financement servira à payer les dépenses prévues au titre d'un contrat de Services de Consultant en vue de la **SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE CAYES-TORBECK (DP-013-RUTAP/2026)**.

2. Sans être limitatif, le Consultant aura à réaliser les activités suivantes :

- ® Assurer la coordination avec le MTPTC/UCE et les autres parties prenantes ;
- ® Participer aux réunions de chantier et rédiger les procès-verbaux ;
- ® Préparer et transmettre des rapports périodiques (hebdomadaires, mensuels, trimestriels) ;
- ® Surveiller et d'inspecter les travaux en continu ;
- ® Donner des avis professionnels sur ces derniers, notamment en établissant la liste des non-conformités détectées ;
- ® Veiller au respect du planning d'exécution et proposer des mesures correctives en cas de retard ;
- ® Superviser et valider les essais de laboratoire et de chantier (béton, sol, asphalte, acier, etc.) ;
- ® Procéder à des mesurages ;
- ® Vérifier des tracés et des enlignements dans les trois dimensions ;
- ® Préparer des rapports et des calculs en vue d'attester la conformité des travaux par rapport aux plans et devis ;
- ® Gérer et suivre les modifications réalisées en cours de travaux ;
- ® Gérer les plans fournis par l'entrepreneur ;
- ® Recommander le paiement des ouvrages ;
- ® Recommander la réception des travaux ;
- ® Émettre une attestation de conformité des travaux ;
- ® Documenter le déroulement de la réalisation du projet ;
- ® Préparer et transmettre l'ensemble des livrables, notamment les plans « Tel que construit ».

Le consultant a également la responsabilité de la surveillance des aspects environnementaux et sociaux du chantier. Elle doit donc s'assurer que le contenu environnemental prévu aux plans et devis, au PGES, et, le cas échéant, au plan de contrôle de l'érosion et des sédiments est rigoureusement respecté.

1. Les consultants intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de **l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du MTPTC** et prendre connaissance des Termes de Référence, à partir du jeudi 09 juillet 2026, tous les jours ouvrables de 9 : 30 à 15 : 00, à l'adresse suivante :

17, Impasse Moïse, Pétion-Ville, Haïti ou

Adresse électronique : passationmarches@uce-bm.gouv.ht / rjleger@uce-bm.gouv.ht Numéro de téléphone : (509) 4068-3770 – (509) 4068-3796

1. L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir lesdits Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection sont les suivants :

1. Avoir au moins dix (10) années d'expérience générale;
2. Avoir réalisé pas moins de trois prestations similaires au cours des cinq dernières années.

Ces références devront être documentées (nom du projet, maître d'ouvrage, montant, période d'exécution, rôle de la firme) et vérifiables.

Les experts-clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la Liste Restreinte.

1. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) Soumissionnaires.
2. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le *Règlement de Passation des Marchés* et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
3. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.13, 3.14, 3.15 et 3.16 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, février 2025 [Sixième édition] (« *Règlement de Passation des Marchés* »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
4. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
5. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies aux adresses électroniques ci-dessous **au plus tard le jeudi 30 juillet 2026 à quinze (15) heures (heure locale)**.

A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur Numéro de téléphone : (509) 4068-3770 – (509) 4068-3796

Courriels : rjleger@uce-bm.gouv.ht , passationmarches@uce-bm.gouv.ht

Joseph Almathe PIERRE-LOUIS Ministre des TPTC